



FORMATION  
 INTERUNIVERSITAIRE  
 EN MANAGEMENT DES  
 POUVOIRS LOCAUX  
 2025-2026



Programme du cycle court  
de 112 heures organisé par

L'Institut Européen de  
Management Public  
Université Libre de Bruxelles

Le Laboratoire Européen  
d'Administration  
Régionale et Locale  
Université de Liège

Avec le soutien  
du vice-Président et  
Ministre du Territoire,  
des Infrastructures, de la  
Mobilité et des Pouvoirs  
locaux

et

du Service public de  
Wallonie intérieur action  
sociale



# FORMATION INTERUNIVERSITAIRE EN MANAGEMENT DES POUVOIRS LOCAUX

2025-2026

## PUBLIC CIBLE

Le programme de formation interuniversitaire s'adresse aux agents de niveau « A1 et A1Sp » (appelé A1/AM1 depuis la réforme de 2024) de l'ensemble des communes, CPAS, provinces, intercommunales et associations de pouvoirs publics de la Région wallonne.

## METHODES PEDAGOGIQUES

Le programme de formation **interuniversitaire** en management des pouvoirs locaux favorise l'implication personnelle des participants et les discussions en groupe. Les méthodes pédagogiques sont différenciées selon les disciplines proposées.

Il s'appuie sur des exposés, des conférences-débats, des études de dossiers réels et des études de cas

## UN PROGRAMME – DEUX SITES

Le programme interuniversitaire propose un cycle court de 112 heures de formation en management des pouvoirs locaux composé d'un tronc commun (de 52 heures) et de deux modules de 30 heures chacun, à choisir parmi les quatre modules proposés.

Ce programme est dispensé pour partie sur les sites de Charleroi et de Liège.

## OBJECTIFS

Le programme de formation **interuniversitaire** en management des pouvoirs locaux a pour objectifs de :

- favoriser la formation cohérente et intégrée du **personnel du niveau A1 et A1Sp** des communes, CPAS, provinces, intercommunales et associations de pouvoirs publics de la Région wallonne désireuses d'y souscrire;
- permettre aux administrations locales de la Région wallonne d'avoir à leur disposition un **personnel de haut niveau** capable de maîtriser les outils de gestion tout en améliorant le service rendu au citoyen;
- donner aux agents les outils nécessaires à l'acquisition non seulement de **connaissances** - théoriques et pratiques - mais aussi, en contrepoint, de nouvelles **aptitudes**, susceptibles de contribuer à terme à une **meilleure rationalisation des structures administratives**.

Région wallonne  
Deux sites

Etudes de cas

Enseignants

Conférences-débats

Liège

Charleroi

Modules

Exposés

112 heures

Experts

Pouvoirs locaux  
Tronc commun

# FORMATION INTERUNIVERSITAIRE EN MANAGEMENT DES POUVOIRS LOCAUX

2025-2026

## ENCADREMENT

**Organisation et coordination** : La coordination scientifique, pédagogique et administrative de la formation est assurée par l'**INEMAP-ULB** (Institut Européen de Management Public) et par le **LEDAREL ULiège** (Laboratoire Européen d'Administration Régionale et Locale).

Un **comité directeur interuniversitaire** est constitué des responsables académiques des différents modules. Il est institué en Jury lors des sessions d'examens.

### Participant aux enseignements :

l'Université catholique de Louvain,  
l'Université de Mons, l'Université de Namur, l'Université de Liège,  
l'Université libre de Bruxelles



## INSCRIPTION

Pour s'inscrire à la formation, veuillez faire parvenir à l'INEMAP le dossier de candidature soit par courriel à **inemap@ulb.be** soit par courrier à **Madame Rosanna Chiocci**, Collaboratrice administrative INEMAP- Faculté de Philosophie & Sciences sociales - ULB CampusUCharleroi Bld Solvay 31 (Bât. Maçonnerie – Bur Mac.0.10) B-6000 Charleroi

## INFORMATIONS GENERALES

- Dossier de candidature à envoyer à l'Inemap **après accord du Collège communal, du Collège provincial, du Bureau permanent du CPAS** (ce dossier est disponible sur demande à l'Inemap ou téléchargeable sur le site : <https://phisoc.ulb.be/fr/formation-continue>)
- Clôture de la réception des dossiers le **5 septembre 2025 - 16h**
- Procédure de sélection des candidats par le Comité d'accompagnement (fin septembre) composé de représentants du Cabinet du Ministre, de l'administration et de l'Inemap
- Décision de la sélection transmise aux candidats : fin septembre
- Numerus clausus : 70 participants
- Frais de la formation pris en charge par le SPW Intérieur

# FORMATION INTERUNIVERSITAIRE EN MANAGEMENT DES POUVOIRS LOCAUX

Tronc commun obligatoire de 52 heures

2025-2026

## Principes généraux du droit public et administratif (14 heures)

Ce module offre aux participants les principes juridiques de base en droit administratif et en droit des collectivités locales. Les enseignements ont pour but de faciliter l'approche et la compréhension des problèmes quotidiens auxquels sont confrontés les agents des pouvoirs locaux. Après une approche de ce qui constitue la base du droit administratif, « l'acte administratif », l'objectif du module est d'introduire les participants aux grands mécanismes de l'action administrative des pouvoirs locaux en définissant les institutions communales et provinciales, leur fonctionnement, leur organisation. Les enseignements permettent de mieux connaître le droit administratif de la commune et de la province en le mettant en perspective avec le droit administratif communautaire et régional.

Responsable académique : Prof. M. Nihoul, UNamur

## Introduction au management public et à la gestion des ressources humaines (18 heures)

Ce module vise à sensibiliser les participants à la démarche d'ensemble du management public et à ses principaux enjeux :

- m**obiliser l'administration locale comme véritable acteur contribuant à la mise en œuvre de la partie III de la DPR: « faire de la Wallonie un modèle de gouvernance »;
- o**ptimaliser les performances de gestion dans l'administration, ainsi que l'efficacité et la qualité des services offerts au citoyen, dans le cadre d'une débureaucratization des structures administratives;
- p**romouvoir le pilotage stratégique, le contrôle et l'évaluation;
- d**évelopper les capacités de gestion des ressources humaines dans la double perspective de l'accomplissement des missions de service public et de l'épanouissement des agents dans leur travail.

Responsable académique : Prof. F. Schoenaers, ULiège

## Introduction aux finances locales (12 heures)

Ce module vise à sensibiliser les participants aux principes de base en matière de comptabilité des pouvoirs locaux. L'objectif est de développer la compréhension et l'interprétation des informations contenues dans le budget et les comptes annuels, tels que le bilan et le compte de résultat. Les enseignements mettent l'accent sur la cohérence de tout le système et sur la compréhension du nouveau schéma qui intègre la comptabilité budgétaire et la comptabilité générale avec le recours généralisé et codifié aux comptes particuliers, et dont les caractéristiques essentielles sont une seule prise d'information. Il permet aussi de comprendre le rôle des comptes annuels (compte budgétaire, bilan, compte de résultat, annexe).

Responsable académique : Prof. F. Khrouz, ULB

## Informatisation de la gestion locale (8 heures)

Avec le développement des technologies de l'information et de la communication, les pouvoirs locaux sont entrés dans l'ère du numérique. La partie 1 du module permettra de comprendre les transformations numériques en cours dans les administrations locales tant au niveau interne que dans leurs interactions avec les autres entités administratives, les citoyens ou les entreprises. Cette partie sera illustrée par des études de cas. La partie 2 du module abordera la question juridique du traitement et de la protection des données à caractère personnel. Elle permettra de comprendre l'enjeu du RGPD (Règlement Général de Protection des Données), d'en analyser les principes ainsi que les obligations. Cette partie sera illustrée par de nombreux exemples et cas pratiques.

Responsable académique :  
Prof. Anthony Simonofski, UNamur

# FORMATION INTERUNIVERSITAIRE EN MANAGEMENT DES POUVOIRS LOCAUX

QUATRE MODULES AU CHOIX (30 heures chacun)

2025-2026

## 1 Aspects spécifiques du droit appliqué aux pouvoirs locaux ❖ Prof. Geoffrey Grandjean, ULiège

Le module consacré aux spécificités du droit appliqué aux pouvoirs locaux comprend l'examen des modes de gestion du service public par les collectivités locales, le personnel, les statuts (fonction publique locale) et les procédures d'achat de biens et de services (marchés publics). Le nouveau décret relatif à la tutelle est étudié dans le détail. La méthode est interactive : utilisation des sources (code de démocratie locale et autres réglementations), mise en situation au travers de questions concrètes.

## 2 Aménagement du territoire et de l'environnement ❖ Prof. Y. Hanin, UCLouvain

De nombreuses décisions prises par la commune, d'autres pouvoirs publics ou le secteur privé ont des implications sur l'organisation du territoire et influencent la qualité du cadre de vie. Même si chacune des actions ou des réalisations qui en découlent possède sa logique propre, leur addition est généralement une simple juxtaposition qui manque souvent de cohérence. Comment y remédier? Les plans à l'échelle des secteurs et de la région, bien qu'indispensables, ne suffisent pas pour contrer ces lacunes. La mise en application ainsi que la révision des plans de secteurs devraient inciter les communes à s'associer à une réflexion approfondie et permanente sur le devenir de leur territoire et à chercher les outils et pratiques susceptibles d'apporter des réponses aux multiples questions pratiques qui se posent : comment mieux prévoir et prévenir les évolutions, comment formuler de façon opératoire les objectifs, comment coordonner dans le temps et dans l'espace les initiatives publiques et privées susceptibles de transformer le cadre de vie ?

## 3 Finances locales - Approfondissement ❖ Prof. F. Khrouz, ULB et Prof. J. Pagano, UMONS

D'importantes ressources financières sont nécessaires à la gestion des entités locales. Ces différentes ressources ainsi que les dépenses qu'elles permettent de couvrir sont étudiées dans une **première partie**. Les problèmes de trésorerie et de dette rencontrés par les entités locales ainsi que les moyens mis en œuvre par la Région et le Fédéral pour les aider à gérer ceux-ci y sont également abordés. Une **deuxième partie** envisage l'apprentissage des mécanismes d'enregistrement des opérations dans la comptabilité budgétaire et dans la comptabilité générale. Enfin, dans une **troisième partie**, une attention particulière est consacrée à l'audit, au contrôle et à la gestion de la qualité dans les services publics locaux.

## 4 Management des pouvoirs locaux ❖ Prof. A. Lenaerts, ULB

### Projets de développement en ressources humaines

Les compétences attendues du middle management dans les pouvoirs locaux évoluent en réponse à un environnement incertain, marqué par les crises successives, les mutations sociétales, la transition numérique et l'arrivée de l'IA. Elles reflètent également de nouvelles attentes au travail : rejet du modèle hiérarchique traditionnel, quête de sens, de reconnaissance et de développement personnel. À cela s'ajoute la diversité croissante des équipes, tant en termes d'âge, d'ancienneté, de culture, de genre, de métiers que de qualifications.

La **première partie** de ce sous-module forme les participants, à l'appui d'une étude de cas, à l'**évolution des rôles managériaux** dans une perspective éthique, humaine et bienveillante. L'objectif est de permettre aux responsables d'assurer le bien-être de leurs collaborateurs, de favoriser leur épanouissement professionnel tout en stimulant leur engagement au service de prestations de qualité, rendues de manière efficace et efficiente.

Dans un **second temps**, la formation se concentrera sur la **conduite du changement** : comment, dans des contextes variés, passer de la vision à l'adoption de nouveaux comportements ? Comment anticiper et gérer les résistances ? Et surtout, comment entretenir et renforcer la **motivation** individuelle et collective ?

### Développement local

Le développement local se définit, à l'échelon local, comme un processus collectif d'innovation territoriale inscrit dans la durabilité. Ce processus s'enracine dans un territoire pertinent, il y fédère et organise en réseau les acteurs économiques, sociaux, environnementaux et culturels pétris d'une culture commune de projet dont la finalité est le bien-être collectif et la centralité, l'être humain. Ce sous-module propose donc une réflexion autour de ce concept et au mode de gouvernance qu'il génère.

## CONDITIONS DE REUSSITE

- Présence aux cours obligatoire.
- Évaluation des compétences et connaissances prévue pour chaque sous-module et module.
- La réussite des évaluations est sanctionnée par un Certificat en Management des Pouvoirs locaux délivré par le Jury interuniversitaire du programme.
- Le certificat donne lieu à une évolution de carrière dans le cadre de la RGB

## ORGANISATION

### ▪ Début des cours

Le mardi 14 octobre 2025 à 8h30  
CampusUCharleroi

### ▪ Calendrier

Tronc commun obligatoire de 52h

Les enseignements :

du 14-10-2025 au 16-12-2025

Les examens de première session :

du 06-01-2026 au 15-01-2026

Modules spécialisés de 30h

Les enseignements :

du 20-01-2026 au 30-06-2026

Les examens de première session :

du 25-08-2026 au 15-09-2026

Les examens de deuxième session :

du 03-11-2026 au 24-11-2026

### ▪ Plages horaires\*

Les enseignements se dérouleront en présentiel tous les mardis de 9h à 17h en **alternance** sur les sites de Charleroi et de Liège

## LIEU DE FORMATION EN ALTERNANCE

### A Charleroi

Inemap-ULB Charleroi  
CampusUCharleroi  
Esplanade du Bld Solvay  
B-6000 Charleroi

#### Contact

**Madame Claude Calmant**  
Coordinatrice pédagogique

**Madame Rosanna Chiocci**  
Collaboratrice administrative  
+32 (0)2 650 92 10  
✉ [inemap@ulb.be](mailto:inemap@ulb.be)



#### Plan d'accès



### A Liège

Ledarel-ULiège  
Campus du Sart-Tilman-Quartier Agora  
Place des Orateurs 3  
B-4000 Liège

#### Contact

**Monsieur Geoffrey Grandjean**  
Coordinateur scientifique

**Monsieur Vincent Aerts**  
Collaborateur administratif  
+32 (0)4 366 31 31  
✉ [vincent.aerts@uliege.be](mailto:vincent.aerts@uliege.be)



#### Plan d'accès

